

**ARRÊTÉ N° 2025-2026-31
PORTANT PROCLAMATION DES RÉSULTATS DES ÉLECTIONS
POUR LE RENOUELEMENT GÉNÉRAL DES REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS :
COLLÈGE A – COLLÈGE B – COLLÈGE BIATSS et COLLÈGE DES USAGERS
DU CONSEIL D'ECOLE DE L'ESIROI**

SCRUTINS DU 13 NOVEMBRE 2025

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2 à L. 712-6, L. 719-1 et L. 719-2 ainsi que ses articles D. 719-1 et suivants ;

Vu l'arrêté rectoral n°DSM5/2025/29 en date du 3 juillet 2025 instituant une Commission de contrôle des opérations électorales (CCOE) de l'Université de La Réunion ;

Vu les Statuts de l'ESIROI validés en Conseil d'Administration de l'Université du 2 mai 2025 ;

Vu l'avis du Comité électoral consultatif (CEC) réuni en date du 20 octobre 2025 ;

Vu l'arrêté N°2025-2026-10 relatif à l'organisation des élections et de renouvellement général du conseil de l'ESIROI de l'Université de La Réunion ;

Vu l'avis du Comité électoral consultatif (CEC) réuni le 5 novembre 2025 ;

Vu l'arrêté N° 2025-2026-16 portant recevabilité des candidatures et composition des listes de candidats pour les élections des du collège A – collège B – collège BIATSS et collège des Usagers ;

Vu l'arrêté N° 2025-2026-22 portant composition du bureau de vote ESIROI – Campus de Terre, pour les élections et le renouvellement général du Conseil d'École

PROCLAME LES RÉSULTATS SUIVANTS :

Article 1^{er} : Résultats pour le Collège A :

	Total
Nombre de sièges à pourvoir	3
Total inscrits	7
Nombre de votants	6
Nombre de bulletins blancs ou nuls	1
Suffrages valablement exprimés	5

Liste	Nombre de voix	% par rapport aux votants	Sièges au quotient	Sièges au plus fort reste	Total sièges
GRILLASCA-COURDIER	1	17	0	1	1
OHM SWEET OHM	4	67	2	0	2

Sont proclamés élus en qualité de représentants du Collège A les candidats suivants, dans l'ordre de présentation de la liste :

Liste	Ordre de présentation de la liste
GRILLASCA - COURDIER	1- GRILLASCA Joël
OHM SWEET OHM	1- GARDE François
	2- GOELEVELN Daniel

Article 2 : Résultats pour le Collège B :

	Total				
Nombre de sièges à pourvoir	3				
Total inscrits	32				
Nombre de votants	31				
Nombre de bulletins blancs ou nuls	0				
Suffrages valablement exprimés	31				

Liste	Nombre de voix	% par rapport aux votants	Sièges au quotient	Sièges au plus fort reste	Total sièges
ANSAMB	7	23	0	1	1
L.I.A	6	19	0	0	0
RESPONSABILITÉ, CONFIANCE ET COHÉSION	11	35	1	0	1
SAGE : Spécialités Associées pour une Gestion Collégiale de l'ESIROI	7	23	0	1	1

Sont proclamés élus en qualité de représentants du Collège B les candidats suivants, dans l'ordre de présentation de la liste :

Liste	Ordre de présentation de la liste
ANSAMB	1- LUCAS Didier
RESPONSABILITÉ, CONFIANCE ET COHÉSION	1- KADJO Amangoua
SAGE : Spécialités Associées pour une Gestion Collégiale de l'ESIROI	2- COUPRIE Joël

Article 3 : Résultats pour le Collège BIATSS :

	Total
Nombre de sièges à pourvoir	2
Total inscrits	11
Nombre de votants	11
Nombre de bulletins blancs ou nuls	0
Suffrages valablement exprimés	11

Liste	Nombre de voix	% par rapport aux votants	Sièges au quotient	Sièges au plus fort reste	Total sièges
CONFIANCE	6	55	1	0	1
Engagés pour les BIATSS et l'École	5	45	0	1	1

Sont proclamés élus en qualité de représentants du Collège BIATSS les candidats suivants, dans l'ordre de présentation de la liste :

Liste	Ordre de présentation de la liste
CONFIANCE	1- OTELLO Laëtitia
Engagés pour les BIATSS et l'École	1- HOAREAU Gwendoline

Article 4 : Résultats pour le Collège des USAGERS

	Total				
Nombre de sièges à pourvoir	2				
Total inscrits	209				
Nombre de votants	16				
Nombre de bulletins blancs ou nuls	2				
Suffrages valablement exprimés	14				

Liste	Nombre de voix	% par rapport aux votants	Siège au quotient	Siège au plus fort reste	Total sièges
AMAR	14	88	2	0	2

Sont proclamés élus en qualité de représentants du Collège Usagers les candidats suivants, dans l'ordre de présentation de la liste :

Liste	Ordre de présentation de la liste
AMAR	1- COULON-PARAMÉ Roxane 2- VIDOT Alexandre Suppléants ROGER Marie MASSON Alexandre

Article 5 – Durée et date d'effet du mandat des représentants élus des personnels et usagers :

- Les représentants du Collège A sont élus pour une durée de quatre ans à compter de ce jour (mandat renouvelable)
- Les représentants du Collège B sont élus pour une durée de quatre ans à compter de ce jour (mandat renouvelable)
- Les représentants du Collège BIATSS sont élus pour une durée de quatre ans à compter de ce jour (mandat renouvelable)
- Les représentants du Collège Usagers sont élus pour une durée de deux ans à compter de ce jour

Article 6 – Voies et délais de recours :

Les recours sont portés, conformément aux dispositions du code de l'éducation, auprès du président de la commission de contrôle des opérations électorales compétente qui siège au tribunal administratif de La Réunion, ou dans un lieu désigné par le président de la commission.

La commission de contrôle des opérations électorales est saisie au plus tard le cinquième jour suivant la proclamation des résultats.

Article 7 – Exécution et mesures de publicité :

La Direction générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui est porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage et sur le site internet de l'université.

Le présent arrêté sera également publié au Recueil des actes administratifs de l'Université de La Réunion, et transmis au Recteur de la Région académique de La Réunion, Chancelier des universités.

Fait à Saint-Denis, le 17 novembre 2025

Le Président de l'Université de La Réunion

Par délégation,

Davy LILA-HELMER

Directeur Général des Services Adjoint

Directeur des Affaires Juridiques et Institutionnelles
M. Jean-François HOARAU

